

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité  
Bursins, le  
Syndic  
Ph. Parmelin

Secrétaire  
A. Chivoni

---

Soumis à l'enquête publique  
ou  
au nom de la Municipalité  
Syndic  
Ph. Parmelin

Secrétaire  
A. Chivoni

---

Adopté par le Conseil communal  
Bursins, le  
Président  
C. Devatte

Secrétaire  
A. Wainwright

---

Approuvé par le Département compétent du Canton  
de Vaud  
Lausanne, le  
La Chef(fe) du Département

---

Entré(e) en vigueur le

Dossier n° 2376

Version du tenqute publicqul 03.09.2024

PLAREL Lausanne

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

- Généralités
- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village

- Zones d'affectation
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 RLVLfO)

- Contenus superposés
- Espace réservé aux eaux selon OEAux art. 41a et c - tracé indicatif
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Parcs et jardins historiques (COMOS)

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limite forestière statique en zone à bâtir - selon constatation de nature forestière (art. 24 LVLfO)

Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Régions archéologiques - n° d'identification
- Objets portés à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale - n° d'identification
- Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Objets linéaires portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif
- Itinéraire cantonal SwissMobile à vélo - tracé indicatif
- Sites pollués
- Zones S1 de protection des eaux
- Zones S2 de protection des eaux
- Zones S3 de protection des eaux
- Périmètres de protection des eaux
- Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets classés
- Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire

